

COMPTÉ RENDU DE LA
RENCONTRE DES INTÉRESSÉS
Cours d'eau Urbain - 8 décembre 2020



Participants

Pour la Ville de Lachute :

Carl Péloquin, maire

Patrick Cadieux, conseiller municipal

Mathilde Gaulin, coordonnatrice en développement durable

Pascal Joly, directeur de l'Urbanisme

Lilia Tighilet, directrice du Génie

Pour la MRC d'Argenteuil :

Stéphanie Morin, gestionnaire de cours d'eau

Pour la Ville de Brownsburg-Chatham :

Sonja Lauzon, directrice des travaux publics, loisirs et culture, et directrice générale adjointe

Pour Abrinord :

Marie-Claude Bonneville, directrice générale

Mélanie Lauzon, chargée de projets

Les citoyens présents :

Martin Beauchamps

André Brunette

Janick Chartrand

Guy-Marc Dumais

Guy Griffiths

Mario Lalande

Danielle Lepage

Gaétan Monette

Réjean Provost

Lucie Provost

Pascale Tessier

et 4 participants anonymes

Mise en contexte

Afin de réduire les impacts des aléas hydroclimatiques dans un secteur résidentiel dense, la Ville de Lachute, avec la collaboration de la MRC d'Argenteuil, entreprend un projet d'aménagement d'infrastructures vertes et de milieux humides et hydriques dans le bassin versant du cours d'eau Urbain. Pour maximiser l'impact positif du projet sur le bien-être de la collectivité, il est également opportun d'impliquer les résidents du bassin versant dans l'identification et la mise en œuvre de solutions durables à l'échelle des propriétés privées.

Une première rencontre des citoyens intéressés a eu lieu le 8 décembre 2020 sur la plateforme Zoom afin d'amorcer le dialogue au sujet des enjeux vécus par les résidents du secteur et de former un comité de travail.

Mot de bienvenue

Le maire de Lachute, M. Carl Péloquin a remercié les citoyens présents de s'être connectés pour participer à la rencontre. Il souhaite pouvoir travailler ensemble pour trouver des solutions à long terme, car il est conscient des soucis que la situation cause, et c'est un dossier auquel il accorde de l'importance depuis longtemps.

Présentation du projet d'infrastructures

Mathilde Gaulin, coordonnatrice en développement durable à la Ville de Lachute, et Stéphanie Morin, gestionnaire de cours d'eau à la MRC d'Argenteuil, ont présenté les trois aménagements de milieux humides et hydriques prévus dans le bassin versant du cours d'eau Urbain afin de réduire le débit de pointe du cours d'eau, ainsi que les bénéfices escomptés de chacun.

Questions sur la présentation des infrastructures

Si j'ai bien compris, nous gagnerons seulement 4 % de réduction des débits ?

Le bassin versant joue déjà un rôle de rétention de l'eau. L'ajout des infrastructures vise à réduire les débits de pointe. C'est aussi en fonction du budget disponible. Le suivi serré sera très

important et permettra de voir si 4 % seront suffisants, et si ce type d'infrastructure est adapté au cours d'eau.

Est-ce que d'autres solutions que des bassins de rétention ont été envisagées ?

D'abord, ce n'est pas proprement dit des bassins de rétention. On parle plutôt de prendre les milieux présents et de bonifier leur capacité de rétention. Parmi les six infrastructures présentées par le consultant, trois ont été retenues, soient celles qui étaient les plus efficaces pour les phases 1 et 2 (retenir l'eau et aménager le cours d'eau). D'autres pistes de solutions complémentaires pourront être explorées dans le cadre du volet de collaboration citoyenne avec Abrinord.

Est-ce qu'il serait possible de dévier l'eau vers une autre canalisation de la Ville ?

À part le réseau pluvial en face de l'hôpital, il s'agit de réseaux combinés, donc sanitaire et pluvial ensemble. Le réseau ne peut être engorgé davantage dans la situation actuelle, donc ce n'est pas une option. Le plus proche est vis-à-vis la rue Riverview, en face de la rue Providence, mais ça prendrait une longue conduite. De plus, lorsqu'il est question de dévier un cours d'eau, cela implique une démarche auprès du ministère de l'Environnement, et le ministère n'est pas ouvert à toucher cette infrastructure.

Derrière la rue Hamford, il y a une conduite en ciment qui se dirige vers la rivière de l'Ouest...

La capacité résiduelle de cette conduite a été étudiée. En plus de l'accès qui est difficile, il a été jugé préférable de la conserver pour éventuellement desservir la rue Bélanger. Elle n'est pas en bon état et n'a pas nécessairement la capacité. De plus, elle prendrait le drainage de la rue Providence, alors cela apporterait une grande quantité d'eau.

Présentation du volet social

Mélanie Lauzon, chargée de projets chez Abrinord, a présenté la démarche citoyenne qui sera menée en parallèle au projet d'infrastructures, afin d'adresser les problématiques vécues par les citoyens. Une activité de partage a permis aux résidents d'exprimer tant ce qu'ils appréciaient du cours d'eau, que les problématiques qu'ils vivent et souhaiteraient aborder dans le cadre de la démarche. Parmi ces problématiques, les priorités d'action ont ensuite pu être identifiées, et un

comité de travail a pu être formé par des citoyens volontaires et des membres des institutions municipales présentes.

Activité de partage

Ce que les gens aiment du cours d'eau :

- Son et nature environnante
- Dynamique
- Marche en forêt
- Castors
- La nature qui le borde
- Le retour de la faune et de la flore

Les principaux problèmes vécus :

- Érosion (énoncé à plusieurs reprises)
- Manque d'accessibilité

Discussion sur les problématiques

Arbres morts et obstructions du cours d'eau

Plusieurs citoyens se soucient des arbres morts (des frênes en particulier) qui menacent de tomber avec l'érosion des berges qui s'amplifie et des branches qui obstruent le cours d'eau et accentuent les problématiques. Les citoyens ne sont pas tous en mesure de retirer ces arbres dangereux afin de prévenir les dommages et se demandent s'il est de la responsabilité de la Municipalité de régler cette problématique.

En fait, il est assez difficile pour la Ville d'intervenir sur des propriétés privées, surtout pour couper des arbres en bande riveraine, mais la Ville fera ce qu'elle peut pour aider ses citoyens.

Le nettoyage et l'entretien régulier du cours d'eau est aussi une préoccupation pour les riverains.

Abattage d'arbres par Hydro-Québec

Les citoyens se demandent également pourquoi Hydro-Québec peut abattre des arbres et pas eux, et pourquoi Hydro-Québec est autorisé à laisser les arbres coupés sur les berges.

Habituellement, Hydro-Québec communique avec les propriétaires avant de couper des arbres et les avise que le bois va rester sur les terrains. C'est ensuite au propriétaire de disposer des arbres coupés. Toutefois, certains citoyens mentionnent qu'ils n'ont pas été informés des activités d'Hydro-Québec sur leur propriété.

La Ville n'est pas propriétaire des berges et c'est difficile d'aller faire des travaux sur terrain privé, entres autres à cause des assurances. Il y a des contraintes municipales pour assurer des solutions viables.

Il est suggéré qu'Hydro-Québec adapte ses pratiques pour respecter d'avantage le citoyen et la santé du cours d'eau.

La bande riveraine

Certains citoyens semblent trouver que, bien que le terrain leur appartienne, ils ne jouissent pas de la bande de protection riveraine de 10 m puisqu'ils n'ont pas le droit d'y toucher.

Il s'agit simplement de contraintes règlementaires, qui s'appliquent à la propriété. C'est la même chose dans le littoral.

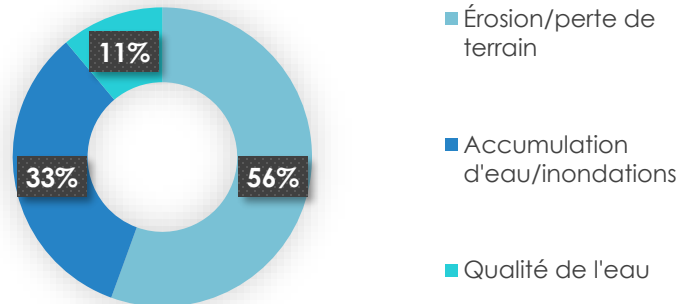
Aménagement d'un accès au site P6

La Ville rencontrera le citoyen concerné par l'accès au site P6 et pourra répondre à ses inquiétudes, notamment en ce qui concerne les dommages potentiels à la pelouse.

Notons finalement que l'approche de concertation mise de l'avant dans le projet devrait faciliter les échanges et la recherche de solutions en impliquant les citoyens, la Ville et la MRC.

Priorité d'action

Quel problème constitue une priorité d'action pour vous ?



Formation du comité citoyen

NOM	CATÉGORIE
<i>Guy-Marc Dumais</i>	Résident de la rue Urbain
<i>Réjean Provost</i>	Résident de la rue Dupré
<i>Lucie Provost</i>	Résidente de la rue Dupré
<i>Guy Griffiths</i>	Résident de la rue Laurier
<i>Patrick Cadieux</i>	Ville de Lachute (conseiller municipal)
<i>Mathilde Gaulin</i>	Ville de Lachute (coordonnatrice en développement durable)
<i>Stéphanie Morin</i>	MRC d'Argenteuil (gestionnaire de cours d'eau)
<i>Jean-François Brunet</i>	Ville de Brownsburg-Chatham (directeur de l'urbanisme)
<i>Danielle Lepage</i>	Résidente de la rue Hughes (observatrice)

Les citoyens voulant simplement rester informés ont également pu inscrire leur adresse courriel dans le fil de discussion et sont invités à contacter directement Mélanie Lauzon au mlauzon@abrinord.qc.ca.

Prochaines étapes

Le calendrier des différentes activités a été présenté par Mélanie Lauzon. La prochaine rencontre du comité aura lieu en février 2021 et une activité ouverte à tous visant à aborder une problématique précise aura lieu en mai 2021. Les activités ouvertes à tous seront annoncées via les canaux de communication de la Ville et de l'organisme de bassin versant (Abrinord).

Mot de clôture

Les participants ont été remerciés et l'importance de l'implication citoyenne pour augmenter la résilience de la communauté face aux changements climatiques a été soulignée. Les gens ont été invités à parler du projet à leur entourage afin d'assurer que toutes les personnes concernées puissent être informées des avancements et connaissent la possibilité de s'impliquer dans la démarche citoyenne. Les citoyens peuvent communiquer avec l'équipe pour toute question, partage ou même pour joindre le comité ultérieurement.

Personnes-ressources du projet

Pour des questions concernant le projet d'infrastructures vertes :

- Mathilde Gaulin : mgaulin@lachute.ca
- Lilia Tighilet : ltighilet@lachute.ca

Pour des questions concernant le comité citoyen :

- Mélanie Lauzon : mlauzon@abrinord.qc.ca